



ARRÊTÉ DE LA MAIRE

ST/VN/KA/TD - N° 2026 / 439

Réglementation de la circulation dans le cadre de la campagne d'information sur la voie publique

LA MAIRE,

VU le Code de la Route, notamment son article L. 411-1 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2213-1 et suivants ;

CONSIDERANT la demande formulée le vendredi 19 juin 2026 (reçue par le service le mercredi 24 juin 2026) par **la Croix-Rouge Française - 98 rue Didot - 75694 PARIS Cedex 14**, afin d'entreprendre une campagne de sensibilisation en porte-à-porte sur la voie publique ;

CONSIDERANT que cette campagne de sensibilisation pourrait entraîner des restrictions de circulation.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation **la Croix-Rouge Française**, est autorisée à entreprendre une campagne d'information en porte-à-porte sur la voie publique à Eaubonne, à raison de 12 jours maximum du lundi au samedi en journée jusqu'à 21h00, pendant la période suivante :

Le lundi 06 juillet 2026 au samedi 1^{er} août 2026.

ARTICLE 2 : Cette campagne ne fera pas l'objet d'une collecte d'argent en espèces ou en chèques, ni de distribution de prospectus.

ARTICLE 3 : Aucun matériel, stand, abri, barnum ne sera installé.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Eaubonne, Monsieur la Commissaire de Police et tout autre agent de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'application des prescriptions du présent arrêté et une copie du présent arrêté sera adressé au Pétitionnaire.

Eaubonne, le

30 JUIN 2026

Notifié le :	30 JUIN 2026	30 JUIN 2026
Publiée le :		
Exécutoire le :		
Délai de recours : 2 mois - A dater de la date de publication		
Voies de recours : Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative).		
☐ Valérie POULIQUEN Cheffe Secrétariat Général	☐ Arnaud AGNONA Directeur DAGAJ	
☐ Karima BENTOUT DGA Ressources	☐ Lylian SENECHAL Directeur Général des Services	

**Pour la Maire et par délégation,
L'Adjoint à la Maire délégué à l'urbanisme
et à l'aménagement de la ville durable,**

Quentin DUFOUR

